

Le recensement de 1961 marquait la fin du programme de recensement décennal. A compter de 1966, les établissements de commerce et de services ont fait l'objet de dénombremens quinquennaux afin de fournir des points de référence plus fréquents et de permettre la publication de données statistiques plus à jour. L'*Annuaire du Canada 1972*, pp. 1056-1064, donne la liste des divers bulletins contenant les résultats du recensement de 1966 des commerces de détail et de services, ainsi que des données sommaires tirées d'une étude spéciale basée sur le recensement de 1966 du commerce de gros. Dans le recensement de 1971, en raison de l'augmentation accrue de la demande de renseignements de la part des secteurs public et privé, les données sont plus détaillées que jamais: les résultats de ce recensement seront disponibles au début de 1974.

Le secteur des services englobe une vaste gamme d'activités qu'exercent les établissements de services professionnels, commerciaux et personnels. Il comprend également les services de divertissement et de loisir, notamment les cinémas et ciné-parcs, salles de quilles, clubs d'athlétisme, terrains de golf, pistes de courses et autres activités sportives, ainsi que les domaines en pleine expansion de l'hôtellerie et de la restauration qui englobent les hôtels, motels, installations pour touristes, restaurants ordinaires et auto-restaurants. L'intérêt à l'égard des services se manifeste en outre par le nombre de commerces qui ont été étudiés pour la première fois lors du recensement de 1971. Ceux-ci comprennent, dans le groupe des divertissements et loisirs, les ports de plaisance, les centres de ski, les terrains d'entraînement au golf et les terrains de golf miniatures; dans le groupe des services à l'entreprise, les services informatiques, les services de représentants des médias d'information, d'architectes, d'ingénieurs professionnels et autres services techniques et scientifiques, les services d'avocats et de notaires et les services de conseillers en gestion et en organisation. Un certain nombre de ces «nouveaux» commerces (services informatiques, services techniques, etc.) feront l'objet d'études distinctes qui seront effectuées au cours des trois prochaines années. Les services dispensés par les médecins, dentistes, infirmières, hôpitaux et établissements d'enseignement ne sont pas visés par le recensement du commerce et des services.

Chaque recensement, une fois terminé, constitue une nouvelle base pour les divers relevés interrecensementaires (mensuels, trimestriels et annuels) du commerce de gros, de détail et de services; ces enquêtes sont faites soit par sondage soit de façon universelle. La Section 17.4.2 renferme des renseignements courants obtenus grâce à ces enquêtes interrecensementaires et portant non seulement sur les commerces de distribution mais aussi sur d'autres séries statistiques (crédit à la consommation, par exemple). Il convient de noter que toutes ces données ont pour base 1966.

#### 17.4.1 Recensement du commerce et des services de 1971

Le recensement du commerce et des services de 1971 constitue la dernière phase du recensement du Canada de 1971, dont la plus grande part avait été effectuée en juin 1971. Contrairement aux trois premières phases (population, logement et agriculture), le recensement du commerce a été effectué au début de 1972 car il mesure l'activité commerciale pour une année financière complète. Les résultats seront disponibles au début de 1974. L'un des buts du recensement est de fournir aux organismes gouvernementaux et aux utilisateurs privés un tableau détaillé de la situation existant dans les commerces de distribution et de services à un moment donné.

##### 17.4.1.1 Secteur gouvernemental

Le recensement du commerce répond aux exigences d'un Système de comptabilité nationale intégré (SCN) pour les commerces de détail, de gros et de services. Les définitions données ci-après montrent comment les réponses obtenues se rattachent aux exigences spécifiques du SCN. (Pour une description plus détaillée du SCN, voir le Chapitre 21.)

**Dépenses des particuliers en biens et services.** Ce chiffre représente plus de 60% de la dépense nationale brute et est établi principalement d'après les données sur le commerce de détail et les services. Le revenu personnel disponible (revenu personnel moins impôts directs) moins les dépenses des particuliers en biens et en services est égal à l'épargne nette des particuliers.

**Matrice d'exécution.** Cette matrice montre la répartition de la production de chaque industrie par marchandise et la répartition de la production de chaque marchandise par industrie. En d'autres termes, elle indique la répartition sur le marché de la production de marchandises par industrie.

**Valeur de la variation réelle des stocks.** Il faut inclure la variation nette des stocks des